

Zeitschrift: Bulletin de la société statistique des districts du Jura
Band: 1 (1832)

Artikel: Séance constitutive de la société
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-558819>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ STATISTIQUE

DES DISTRICTS DU JURA.

SÉANCE CONSTITUTIVE DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du matin, 10 septembre 1832.

LE projet de fonder dans les districts du Jura , une société qui aurait pour objet d'étudier cette partie de notre canton , sous divers rapports scientifiques, et de rechercher particulièrement les applications utiles qui découlent de connaissances spéciales et approfondies , ayant été formé par quelques personnes , une première invitation d'y prendre part fut adressée indistinctement à tous ceux de nos compatriotes qui pourraient s'y intéresser.

Une première séance fut fixée au 10 septembre 1832 , et la ville de Delémont choisie pour lieu de réunion.

Ce jour là, à neuf heures du matin, MM. les membres résidens à Delémont , et ceux qui s'y étaient transportés des autres districts, se réunirent au château dans une salle mise à cet effet à la disposition de la société.

La présidence de séance est déferée spontanément à M. le docteur Verdat, de Delémont, M. Thurmann remplit les fonctions de secrétaire provisoire.

La séance est ouverte par la communication faite à la société, des lettres d'adhésion motivées adressées au secrétaire provisoire. On y remarque avec satisfaction un empressement louable de coopérer au but proposé. Il est donné lecture de la lettre suivante de M. le président du Département d'Education, adressée au secrétaire provisoire et qui peut faire juger des intentions bienveillantes de ce Département, à l'égard de la société.

Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le prospectus de la Société Statistique des districts du Jura, que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer. Les développemens de la science augmentent la moralité de l'homme encore plus que son bien-être matériel, et sous ce double rapport, votre entreprise mérite les suffrages de tous ceux qui aiment leur pays et désirent les progrès de l'humanité. On ne peut douter également que le gouvernement ne puise dans vos travaux des lumières précieuses sur diverses parties de l'administration publique, et l'exemple que vous donnez, devrait être suivi dans tout le canton. C'est donc avec empressement, Monsieur, que je vous prie de m'inscrire au nombre des membres de votre société. Les études peu nombreuses auxquelles les circonstances m'ont permis de me livrer, ont été plus spéculatives que positives, et me laissent craindre de vous être inutile; cependant je ne renonce pas à l'espoir d'apporter quelque jour aussi mon tribut, bien peu considérable sans doute, au trésor commun de science et de connaissances utiles que vous vous proposez si noblement d'amasser.

Je me ferai un devoir de présenter au Département d'Education, les prospectus que vous m'avez envoyés, et je crois pouvoir vous donner l'assurance que la Société Statistique des districts du Jura, trouvera toujours en lui protection et bienveillance.

J'ai l'honneur d'être, etc.

NEUHAUS.

Berne, 25 août 1832.

Il est procédé ensuite au dépouillement des adhésions adressées et au recensement des membres présens.

Sont proclamés par M. le président, membres de la société et dans l'ordre de date de leurs adhésions.

- MM. HELG de Delémont, facteur des sels, membre de la société économique de Berne.
- FRICHE-JOSET, jardinier à Delémont, membre de la société helvétique des sciences naturelles
- VERMEILLE, notaire, à Delémont.
- NEUHAUS, président du Département d'Education, à Berne.
- MISLEN, professeur, à Porrentruy.
- PARRAT, négociant, à Porrentruy.
- LAPAIRE, maître de dessin, à Porrentruy.
- MARCHAND, forestier, à Porrentruy.
- MOREL, Rév. Pasteur Doyen, à Corgémont, membre de plusieurs sociétés savantes.
- QUIQUEREZ, Auguste, propriétaire à Bellerive, membre de la société historique de Berne.
- GRESSOT, négociant à Porrentruy.
- MYGY, avocat, à Porrentruy.
- BELET, Rév. vicaire, à Porrentruy.
- ELSÆSSER, Xavier, avocat, à Porrentruy.
- SPAHR, Rév. vicaire, à Porrentruy.
- STOCKMAR, préfet, à Porrentruy.
- MARQUIS, docteur en médecine, à Porrentruy.
- BERBIER, négociant, à Delémont.
- BLÆSCH, docteur en médecine, à Bienne.
- WATT, propriétaire au Lœwenburg, membre de la société helvétique des sciences naturelles.
- BÉCHAUX, Antoine, juge, à Porrentruy.
- SERASSET, Rév. curé à Develier.
- FEUNE, Henri, pharmacien à Delémont.
- VERDAT, docteur en médecine, membre de la société helvétique des sciences naturelles, à Delémont.
- HOFFMEYER, colonel fédéral, à Delémont.
- KÆTSCHEK, docteur en médecine, à Delémont.
- THURMANN, membre de la société d'histoire naturelle de Berne, et de la société géologique de France, à Porrentruy.

Malgré des circonstances pénibles qui ont dû priver la réunion de plusieurs membres, on a remarqué avec satisfaction que plus de la moitié des membres ci-dessus nommés, sont présents à la séance, ce sont :

MM. Helg, Friche-Joset, Vermeille, Mislen, Parrat, Lapaire, Marchand, Spahr, Serasset, Feune, Verdat, Kœtschet, Thurmann.

Le secrétaire provisoire donne communication à la société d'un projet de règlement, qui est immédiatement discuté. Diverses modifications y sont apportées.

Un membre propose de changer la dénomination de société statistique en celle de société d'utilité publique. Il se fonde sur ce que cette dernière dénomination indiquant un but louable plus à la portée de tous, pourrait acquérir à la société des coopérateurs qui s'effraieraient peut-être d'un titre plus exclusivement scientifique.

La société tout en reconnaissant l'exactitude et les avantages de la dénomination proposée, pense néanmoins qu'elle présenterait l'inconvénient d'être trop vague, de ne point assez préciser les moyens d'arriver à ce but d'utilité que chacun comprendra déjà être celui de la société et d'embrasser peut-être des objets qui pourraient, dans certaines circonstances, sortir des limites dans lesquelles la société doit essentiellement se circonscrire.

En conséquence de cette opinion l'auteur de la proposition déclare ne point insister sur son adoption.

Le règlement est adopté comme il suit :

RÈGLEMENT CONSTITUTIF

DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DES DISTRICTS DU JURA.

Art. 1^{er} La société prend le titre de Société statistique des districts du Jura.

Art. 2. Son objet est d'étudier cette partie du sol helvétique, sous le rapport des sciences naturelles, statistiques proprement dites et historiques.